



ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Association régie par la Loi de 1901

Centre hospitalier de Saint Rémy

Rue PERCHOT

70160 SAINT REMY

**Experts-Comptables,
Commissaires aux Comptes,
Associés :**

- Yves CASSIN
- Frédéric FRANCE
- Eric CORRET
- Nicolas MORON
- Maxime DEFOSSE
- Charles GOUREAU

Parc Valmy

3G rue Jeanne Barret - Le Quatuor
21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72

E-mail : acc@experts-acc.fr

www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 €
RCS DIJON B 415 191 378
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne
Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des
Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de DIJON.

A l'assemblée générale

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves pour désaccord

Les comptes annuels de l'association sont élaborés sur la base des règles comptables associatives privées applicables à une structure de ce type.

L'association est toutefois conduite à pratiquer différents arbitrages et à appliquer différentes dérogations au droit comptable privé pour la présentation de ses comptes, ceci en raison :

- De son positionnement d'acteur privé non lucratif évoluant dans un environnement de culture essentiellement publique, pour ses activités sanitaires, dans lequel le financeur impose quelquefois des traitements comptables dérogeant aux règles privées.
- De la coexistence d'activités relevant des réglementations sanitaires, sociales ou médicosociales, dont les dispositions comptables sont imparfaitement harmonisées.

Ces dérogations concernent essentiellement :

- 1) La politique d'amortissement du parc immobilier, laquelle n'est pas homogène, et déroge aux principes de durée normale d'utilisation et de rythme de consommation des avantages économiques. La situation antérieurement constatée a été amplifiée en 2018 par l'inscription à l'actif d'un bâtiment dans lequel est installé un EHPAD, repris, par transfert, d'une association absorbée au cours de cet exercice 2018. Les paramètres de l'amortissement de ce bâtiment ont également été transférés de l'association absorbée, sans modification en 2018, alors qu'ils consistaient à pratiquer un amortissement sur une durée beaucoup plus longue que celle qui est habituellement retenue pour les autres bâtiments détenus par l'association.
- 2) En 2019, un plafonnement de la durée d'amortissement de ce bâtiment à 50 ans a été opéré, entraînant la constatation d'une charge de l'ordre de 48 k€, de nature exceptionnelle, maintenue parmi les charges d'exploitation, liée à cette réduction de cette durée d'amortissement pour la période passée.
- 3) La future dotation annuelle aux amortissements sera majorée d'environ 2k€ par an par rapport à ce qu'elle aurait été dans le mode de calcul antérieur. Il s'agit donc d'un changement de méthode comptable pertinent dans la mesure où il vise à rapprocher les durées d'amortissement retenues mais dont l'application a été limitée ce qui empêche d'atteindre entièrement l'objectif poursuivi.
- 4) La traduction comptable, effectuée dans ces conditions, et malgré l'ajustement opéré en 2019, de l'entrée de ce bâtiment dans le patrimoine de l'association conduit à présenter une valeur nette comptable de l'ordre de 600 k€, sensiblement supérieure à sa valeur vénale, laquelle est faible compte tenu de l'état, la situation et la conception de ce bâtiment. Dans le même temps, sa valeur d'usage n'est pas, à ce jour, réellement remise en question.

Et par ailleurs, différentes plus-values latentes existant sur d'autres bâtiments sont de nature à relativiser la remarque précédente.

La politique de gestion de provisions constituées au cours d'exercices antérieurs qui, pour certaines d'entre elles, ne répondent pas à la définition prévue par le Plan comptable général. Les mouvements relatifs à ces provisions ont impacté aussi bien les résultats présentés antérieurement que ceux de l'exercice.

Bien qu'une information complémentaire soit apportée sur le traitement de ces points dans l'annexe aux comptes annuels, l'importance de ces dérogations et leur impact sur le résultat, nous conduisent à devoir formuler une réserve sur la régularité (c'est à dire la conformité à la règle comptable privée applicable) des comptes présentés.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe aux comptes annuels :

- Décrit la politique de gestion des provisions appliquée.
- Apporte un ensemble de précisions importantes sur le traitement des contributions volontaires en nature.
- Apporte un éclairage spécifique sur différentes opérations qui ont impacté la formation du résultat de l'exercice.
- Expose l'évolution sur 2020 de différents dossiers nés antérieurement.
- Fournit les informations nécessaires sur le traitement de l'engagement de l'association envers son personnel au titre des indemnités de fin de carrière et au titre du droit à formation.

Nous nous sommes attachés à valider la pertinence de ces informations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels seront arrêtés par le conseil d'administration convoqué le 26 juin 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Dijon
Le 3 Juin 2020
Le Commissaire aux comptes
Société ACC
Représentée par un de ses co-gérants
Yves CASSIN



ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Exercice clos le 31/12/2019

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/19	Net 31/12/18
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	13 555	9 111	4 444	6 679
<i>Frais de recherche</i>				0
<i>Concessions et brevets</i>	74 719	74 586	133	235
<i>Fonds commercial</i>				0
<i>Aut; immobil; incorporelles</i>				0
<i>Avances/immobil. incorpor.</i>				0
Immobilisations corporelles				0
<i>Terrains</i>	1 430 253	57 011	1 373 242	1 166 683
<i>Constructions</i>	124 921 794	82 119 571	42 802 222	46 588 730
<i>Installations, matériel et outillage</i>	12 186 018	9 921 398	2 264 620	2 280 339
<i>Aut. immobil. corporelles</i>	10 047 413	7 383 736	2 663 676	2 274 947
<i>Immobilisations en cours</i>	229 083		229 083	194 064
<i>Avances et acomptes</i>				0
Immobilisations financières				0
<i>Participations</i>	7 800		7 800	7 800
<i>Créances sur participations</i>				0
<i>Autres titres immobilisés</i>	4 104 016		4 104 016	4 104 016
<i>Prêts</i>				0
<i>Aut. immobil. financières</i>	10 132 314		10 132 314	10 078 797
TOTAL I	163 146 964	99 565 413	63 581 551	66 702 290
Comptes de liaison				
TOTAL II	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 072 376	54 756	1 017 620	949 281
Avances, acomptes/commandes				
Créances clients	6 019 403	128 491	5 890 912	5 738 867
Autres créances	920 838		920 838	2 479 175
Valeurs mobilières placement	1 334 921		1 334 921	1 205 459
Disponibilités	29 023 939		29 023 939	25 011 446
Charges constatées d'avance	1 071 116		1 071 116	84 055
TOTAL III	39 442 592	183 246	39 259 346	35 468 283
Charges à répartir				
Primes rembrs. obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	202 589 557	99 748 660	102 840 897	102 170 573

ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Exercice clos le 31/12/2019

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018
FONDS PROPRES		
<i>Fonds associatifs sans droits de reprise</i>	337 317	337 317
<i>Fonds associatifs avec droits de reprise</i>		
<i>Dons et legs</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		0
Réserves		
<i>Excédents affectés à l'investissement</i>	25 581 146	24 777 721
<i>Réserve de compensation</i>	3 779 291	2 651 743
<i>Réserve de trésorerie</i>	20 371	20 371
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	<7 930 406>	<6 586 082>
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 352 813	586 649
Subventions d'investissement	3 070 353	3 100 456
Provisions réglementées	566 669	646 771
Fonds dédiés	1 212 168	667 132
TOTAL I	28 989 722	26 202 079
Comptes de liaison		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	4 716 504	4 752 834
Provisions pour pensions et obligations similaires	449 904	312 449
Provisions pour charges	3 084 296	3 084 296
TOTAL III	8 250 704	8 149 578
DETTES		
Emprunts établissements crédit	38 419 344	42 513 130
Emprunts, dettes fin. divers	325 506	324 321
Avances, acomptes reçus	1 539	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 601 848	3 430 350
Dettes fiscales et sociales	21 569 002	19 504 701
Dettes sur immobilisations	748 170	599 297
Autres dettes	617 178	522 862
Produits constatés d'avance	317 885	924 255
TOTAL IV	65 600 472	67 818 916
Ecart de conversions passif		
TOTAL GENERAL	102 840 897	102 170 573
Résultat de l'exercice en centimes	2 352 813,30	586 649,33
CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE	1 450 919,60	57 199,93
USLD	95 870,11	212 102,03
EHPAD CHANTEFONTAINE JUSSEY	<52 918,73>	26 057,16
MAS VILLAGE VERT DU BREUIL	192 264,31	169 397,11
FAM GRAY	180 699,42	<14 503>
MAS AMBOISE	115 864,85	104 840,17
MAS HERICOURT	226 508,39	67 756,90
EHPAD LA CHENAIE	<44 805,90>	<82 433>
SAMSAH PAYS DE MONTBELIARD	99 902,83	30 270,14
EHPAD LA COMBEAUTE	37 712,40	24 099,19
RESIDENCE ACCUEIL DE VALENTIGNEY	13 203,80	15 272,77
EHPAD NOTRE DAME FOUGEROLLES	5 003,49	<5 869>
CHRS VESOUL	22 398,76	<17 204>
SAVS VESOUL	10 189,97	<337>
AHBFC	2 352 813,30	586 649,33

ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Exercice clos le 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT Première Partie

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services			114 999 005	114 041 954
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			114 999 005	114 041 954
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 791 387	1 472 640
Reprises amortissements, provis., transf. charges			2 009 532	397 654
Autres produits			963 489	954 583
PRODUITS D'EXPLOITATION			119 763 413	116 866 831
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats matières premières, approvisionnements			3 303 508	3 075 714
Variation de stock [matières premières, approvis.]			<112 913>	<55 605>
Autres achats et charges externes			22 252 339	20 405 346
Impôts, taxes et versements assimilés			7 253 906	5 444 533
Salaires et traitements			55 207 016	54 919 417
Charges sociales			20 402 969	23 145 293
Dotations amortissements sur immobilisations			5 368 229	5 260 125
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			167 576	160 790
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 952 294	1 968 475
Fonds dédiés				
Autres charges			361 254	197 072
CHARGES D'EXPLOITATION			116 156 177	114 521 160
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 607 236	2 345 671
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE				
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières			109 369	72 578
Autres intérêts et produits assimilés			18 923	57 096
Reprises sur provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets cessions valeurs mob. placement				
PRODUITS FINANCIERS			128 292	129 674
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 825 352	1 938 189
Différences négatives de change				
Charges nettes cessions valeurs mob. placement				
CHARGES FINANCIERES			1 825 352	1 938 189
RESULTAT FINANCIER			<1 697 060>	<1 808 514>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 910 176	537 157

ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Exercice clos le 31/12/2019

COMPTE DE RESULTAT Deuxième Partie

RUBRIQUES	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 070 997	1 023 562
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 604	38 535
Reprises sur provisions et transferts de charges	306 079	86 828
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	212 945	216 520
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 621 625	1 365 445
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	465 607	916 116
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions	4 005	11 634
Engagements à réaliser sur ressources affectées	689 316	388 202
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 158 928	1 315 952
RESULTAT EXCEPTIONNEL	462 697	49 493
Participation salariés		
Impôts sur les bénéfices	20 059	
TOTAL DES PRODUITS	121 513 330	118 361 950
TOTAL DES CHARGES	119 160 516	117 775 300
BENEFICE OU PERTE	2 352 813	586 649

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Reprise activité	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I 13 555		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II 80 699		
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 217 301		212 952
Construction sur sol propre	103 076 092		
Construction sur sol d'autrui	19 854 030		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 846 264		695 845
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 786 050		444 571
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 325 050		292 904
Matériel de transport	570 612		84 934
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 393 537		428 166
Animaux de loisirs	2 916		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	194 064		854 936
Avances et acomptes			
Total III	147 265 916	0	3 014 308
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	7 800		
Autres titres immobilisés	4 104 016		
Prêts et autres immobilisations financières	10 078 797,46		76 297
Total IV	14 190 613	0	76 297
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	161 550 783	0	3 090 605

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement			13 555	
(I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		5 980	74 719	
(II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 430 253	
Constructions sur sol propre		480 562	102 595 529	
Constructions sur sol d'autrui			19 854 030	
Installations générales, agencements, aménag. Constructions		69 874	2 472 235	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 970	23 633	12 186 018	
Installations générales, agencements et aménagements divers		32 578	6 585 376	
Matériel de transport		10 000	645 546	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 341	28 470	2 813 574	
Animaux de loisirs			2 916	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	819 917		229 083	
Avances et acomptes				
Total III	861 229	651 097	148 814 561	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			7 800	
Autres titres immobilisés			4 104 016	
Prêts et autres immobilisations financières		22 780	10 132 314,2	
Total IV	0	22 780	14 244 130	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	861 229	679 857	163 146 964	

AMORTISSEMENTS

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Valeur en début d'exercice	Régul sur antériorités	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
				Dotations	Sorties / Reprises	Acquisitions
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et dévelop.	Total I	6 876		2 235		9 111
Autres immobilisations incorporelles	Total II	80 464		102	5 980	74 586
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Agencements Aménagements terrain		50 618		6 393		57 011
Construction sur sol propre		68 039 902		3 472 969	480 562	71 032 309
Construction sur sol d'autrui		9 102 119		901 317		10 003 436
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		1 045 634		108 066	69 874	1 083 827
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 505 711	16 343	455 662	23 633	9 921 398
Installations générales, agencements et aménagements divers		4 549 358		258 950	32 578	4 775 730
Matériel de transport		326 792		75 944	10 000	392 735
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 138 103	16 131	86 591	28 470	2 212 355
Animaux de loisirs		2 916				2 916
Emballages récupérables et divers						
	Total III	94 761 153	32 474	5 365 892	645 117	99 481 717
TOTAL GENERAL (I+II+III)		94 848 493	32 474	5 368 229	651 097	99 565 413,32

Cadre B		VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			Cadre C	
Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	PROV. AMORT DEROGATOIRES	
					Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et développement	(I)	2 235				
Autres d'immobilisations incorporelles	(II)	102				
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Agencements Aménagements terrain		6 393				
Constructions sur sol propre		3 472 969				
Constructions sur sol d'autrui		901 317				
Installations générales, agencements, aménag. Constructions		108 066				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		455 662				
Installations générales, agencements et aménagements divers		258 950				
Matériel de transport		75 944				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		86 591				
Animaux de loisirs						
Emballages récupérables et divers						
	Total III	5 365 892				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		5 368 229				

Cadre D		Mouvement des charges à répartir s/ plusieurs exercices			
		Montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Exercice clos le :

31 Décembre 2019

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations		7 800		7 800
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières		14 236 330	84 647	14 151 684
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux		128 491	100 000	28 491
Autres créances clients		5 890 912	5 290 582	600 330
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		716 234	716 234	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		57 257	57 257	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés		0	0	
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers		147 348	147 348	
Charges constatées d'avance		1 071 116	1 017 379	53 736
Total		22 255 487	7 413 446	14 842 040

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursement obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus 2020	De 2 à 5 ans 2021 à 2025	A plus de 5 ans 2026 et plus
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
	38 419 344	2 364 743	9 341 471	26 713 130	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
	325 506			325 506	
Avances, acomptes reçus					
	1 539	1 539			
Fournisseurs et comptes rattachés					
	3 601 848	3 601 848			
Personnel et comptes rattachés					
	11 606 278	11 606 278			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
	7 131 558	7 131 558			
Impôts sur les bénéfices					
	20 059	20 059			
Taxes sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
	2 811 107	2 811 107			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	748 170	748 170			
Groupes et associés (2)					
Autres dettes					
	617 178	617 178			
Dettes représentatives de titres empruntés					
	317 885	317 885			
Produits constatés d'avance					
	317 885	317 885			
Total		65 600 472	29 220 365	9 341 471	27 038 636

Emprunts souscrits en cours d'exercice (*)

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès des associés

4 081 075

ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Exercice clos le 31 Décembre 2019

❖ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Centre Hospitalier a créé et modifié des activités en 2019.

*Depuis début avril 2019, le dispositif ambulatoire de l'intersecteur de psychiatrie du sujet âgé de la Haute-Saône (70Z01) est complété par un 2^e hôpital de jour (HJ), dédié aux troubles psycho-comportementaux en lien avec des maladies neurodégénératives, ainsi que par une consultation d'évaluation.

- ✓ Passage de 28 à 15 lits sur le pavillon Esquirol.
- ✓ Accueil de 4 à 6 patients en HJ.
- ✓ Consultation dédiée aux troubles psycho-comportementaux relevant de maladies dégénératives.

*Depuis le mois d'octobre 2019 une consultation mémoire a été créée au cœur de Belfort pour les personnes de plus de 18 ans qui présentent une plainte et/ou des troubles de la mémoire, associés ou non à une défaillance d'autres fonctions cognitives.

*L'intersecteur 25I02, qui prend en charge les adolescents de l'Aire Urbaine, a été renforcé depuis l'été 2019 par la création d'une équipe mobile.

* Ouverture début novembre 2019 d'une antenne de la Maison des Adolescents à Lure.

Une équipe mobile spécialisée a été créée en novembre 2019, rattachée à la MAS le Village Vert du Breuil : l'Equipe d'Accompagnement de Proximité et de Parcours (EAPP). Cette nouvelle équipe a été mise en place dans le cadre du CPOM, son rôle étant de soutenir et d'accompagner les familles des personnes qui souffrent de handicap et/ou d'autisme mais ne sont pas encore pris en compte et vivent toujours à domicile. Il s'agit d'apporter des réponses en termes de diagnostic, d'aide à l'orientation, de répit aux aidants, d'information et de formation aux aidants. Elle a vocation à intervenir sur une durée maximale d' 1 an et sur un secteur de 30 km/30 minutes, jusqu'à l'obtention d'une prise en soins et une orientation MDPH.

Les difficultés de recrutement rencontrées (médical et soignant) par l'AHBFC se poursuivent en 2019. Cela nécessite un ajustement permanent des effectifs pour garantir la permanence de soins et leur continuité. Il a été fait une utilisation importante de l'intérim non-médical.

Suite à l'étude effectuée par le cabinet CTR en 2017, l'application de l'exonération ZRR (1702 740 €) sur les établissements situés à St Remy, Le Breuil, Clairefontaine et Jussey sur la déclaration URSSAF de décembre 2018 a été réalisée au titre de l'année 2018. Cette exonération impacte les charges sociales. Elle est toutefois compensée par une provision pour risques d'un montant de 1 869 775 € (exonération majorée de 10% pour pénalités) du

fait de l'incertitude de la position de l'URSSAF sur la recevabilité du caractère d'Organisme d'Intérêt Général de l'AHBFC pour toute l'année 2018 et de la possibilité pour l'URSSAF de contester dans le futur la régularisation DSN réalisée, au motif du choix antérieur de la réduction FILLON.

Il est précisé que la prestation de la société CTR n'a quant à elle pas fait l'objet d'une charge à payer ni d'une provision en 2018.

En 2019, nous avons réglé les factures CTR concernant l'année 2018 et le 1er trimestre 2019. Cette dépense a été enregistrée dans le compte 486000 charges constatées d'avance. Si le risque s'avérait, aucune rémunération ne serait due à CTR par l'AHBFC.

Le jugement étant repoussé en 2020, l'année 2019 a été provisionnée de la même façon que 2018.

Une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat a été enregistrée en charges à payer en 2019 et versée sur la paie de mars 2020 pour un montant total de 748 063 €.

La Cour des Comptes a réalisé une enquête sur plusieurs établissements privés exerçant leur activité dans le domaine de la psychiatrie. Dans ce cadre, la Sixième chambre de la Cour des comptes a décidé de procéder à un examen des comptes et de la gestion de notre CHS pour les exercices 2016 à 2018.

Cette enquête s'est effectuée sur pièces et sur place du 27 au 29 mai 2019.

Il en ressort en synthèse que notre institution constitue « un établissement à vocation régionale reconnue, en situation de quasi-monopole sur un territoire de santé, qui présente plusieurs spécificités » et qui « déploie des parcours de soins complets de l'amont à l'aval, intéressants à analyser ».

En 2019, les comptes 21, 28 et 68 sont identiques sur tous les établissements de l'AHBFC (un seul compte comptable utilisé par type de bien avec imputation sur l'UF et non plus une déclinaison des comptes pour chacune des structures). Nous avons ainsi réduit de façon importante le nombre de comptes utilisés.

En lien avec le plan comptable 2019 des établissements sociaux et médico-sociaux privés, les comptes de la classe 1 (en lien avec les affectations de résultats), des immobilisations, et des comptes de produits (dotations, prix de journée, produits exceptionnels) et de charges (charges exceptionnelles) ont été reclassés/modifiés.

❖ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Des crédits non reconductibles ont été alloués en décision modificative 2019 par l'ARS à deux reprises :

- notifiée à l'Association le 13 janvier 2020, pour 471 171 €. Ces crédits concernent 2019.
- notifiée à l'Association le 17 avril 2020, pour 275 293 €. Ces crédits concernent 2019 et en partie 2020.

La Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme (CCDH), émanation de l'Eglise de Scientologie, a assigné l'AHBFC devant le tribunal administratif de Besançon par requête en date du 04/01/2020. Cette assignation fait suite au refus de l'AHBFC de transmettre à la CCDH la copie du registre de contention et d'isolement du CHS pour la période du 1^{er} janvier

au 31 décembre 2017, ainsi que le rapport annuel rendant compte de la politique d'isolement et de contention de l'année 2017.

Si l'AHBFC était condamnée, elle devrait transmettre à la CCDH la copie de ces documents. La condamnation est en outre assortie d'une demande d'astreinte de 762,25€ par jour de retard à compter de la notification du jugement à intervenir.

Face à la phase épidémique du **Covid-19** qui a sévi à partir de début mars sur le territoire national, tous les acteurs du système de santé ont dû se préparer et se mobiliser en s'appuyant sur des modalités d'organisations précises.

Une démarche de construction commune et coordonnée a été formalisée pour répondre à la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire couvert, aussi bien sur le versant sanitaire que médico-social. Pour cela les hôpitaux de jour ainsi que les centres médico-psychologiques (CMP) ont été fermés à compter du 17 mars, arrêt des visites à domicile, l'accueil téléphonique a été privilégié dès que possible. La remise en œuvre des activités extrahospitalières doit intervenir à compter du 8 juin 2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables générales applicables aux structures associatives de droit privé, issues du règlement ANC 2016-07 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Toutefois la nécessité de combiner les préconisations du plan comptable général et les dispositions du Code de la Santé Publique applicables aux établissements privés de santé mentionnés aux b et c de l'article L162-22-6 de ce même code, financés par dotation globale, ont abouti à la nécessité de pratiquer un arbitrage, portant sur le mode d'amortissement des immobilisations.

Seules sont exprimées les informations significatives.

IMMOBILISATIONS :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Par souci de prudence, les livraisons à soi-même réalisées par les salariés de l'Association ne sont jamais valorisées.

Au cours des années antérieures, différentes méthodes ont été utilisées et ont abouti à pratiquer des modes d'amortissements différents pour des biens identiques.

Ainsi, afin d'harmoniser les règles d'amortissement, de nouvelles durées d'amortissement ont été pratiquées à compter du 01/01/2017 sur l'AHBFC. Ces durées ont été validées par la Direction des Services Logistiques et Techniques. Elles correspondent à la durée prévisionnelle d'utilisation/de vie des immobilisations.

Principales durées d'amortissement :

Bâtiment – construction :	GOCC *:	30 ans
	PECM **:	15 ans
	RSP ***:	10 ans

* GROS ŒUVRE, CHARPENTE, COUVERTURE

** PLOMBERIE, ELECTRICITE, CHAUFFAGE, MENUISERIE

*** REVETEMENTS DE SOL, PEINTURE

Agencement :		10 ans
Installation électrique :	Courant fort :	15 ans
	Courant faible :	10 ans
Matériel et outillage :	Matériel professionnel :	7 ans
	Appareil domestique :	3 ans
Matériel et mobilier spécifique :	Lit médicalisé :	7 ans
	Chariots et autres :	7 ans
	Petit matériel amortissable :	5 ans
Matériel de bureau :		5 ans

Suite à la reprise de l'EHPAD Notre Dame de Ronchamp au 01/01/2018, les durées d'amortissement pratiquées par l'Association d'Entraide Familiale et Sociale avaient été maintenues.

En 2019 nous avons modifié les durées d'amortissement des 3 constructions initialement basés sur 75 ans pour les passer à 50 ans.

Les amortissements pratiqués sont des amortissements linéaires.

Bail emphytéotique Centre Hospitalier Pierre Engel

Un bail a été rédigé en 2007 entre le Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard et l'AHBFC. Il porte sur le Centre Hospitalier Pierre Engel.

La durée de ce bail est de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2036.

A l'issue du bail, les bâtiments seront restitués au bailleur sans indemnité.

Un pacte de préférence a été inclus dans le bail pour donner priorité à l'AHBFC d'acquérir le bien aux mêmes conditions qu'un acheteur extérieur.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Des provisions pour dépréciations sont effectuées si nécessaires.

Les mouvements de l'année sont retracés dans le tableau « Immobilisations ».

STOCKS :

La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

DISPONIBILITES :

Les liquidités et les disponibilités ont été évaluées à leur valeur nominale.

DETTES SOCIALES :

• **Congés Payés :**

L'engagement de l'Association envers son personnel au titre de l'indemnité de congés payés a été comptabilisé en 2007, et complété en 2010, par prélèvement sur les capitaux propres, au débit d'un compte 114200 « dépenses inopposables à l'autorité de tarification ». Ce compte a été modifié sur tous les établissements sauf le CH. Il s'agit désormais du compte 116210 « Dépenses congés payés initiales ».

La variation annuelle de la provision est ensuite constatée dans le résultat de l'exercice.

• **Indemnités de Fin de Carrière :**

La gestion du fonds est réalisée par la société Cardiff via la BNP.

Le capital disponible au 31/12/2019 de 7 265 234 €, auquel il faut ajouter le versement prévu en 2020 de 600 000 € (la charge à payer est enregistrée au 31/12/19), correspond à l'engagement de l'Association envers ses salariés à ce titre, pour la période 2020-2030.

L'AHBFC peut enregistrer des provisions pour indemnités de départ en retraite en complément de cette externalisation, notamment pour les structures médico-sociales. Dans ce cas, ces provisions sont mentionnées sur le tableau « provisions inscrites au bilan ».

• **Droit Individuel de Formation / Compte Personnel de Formation :**

Il a été procédé de 2005 à 2007, dans la limite des possibilités budgétaires de chaque établissement, à une combinaison de provisionnement et de rattachement de charges visant à constituer une provision de l'engagement de l'Association envers son personnel au titre du DIF, représentative de la probabilité estimée que le personnel utilise effectivement ses droits.

Cette provision est maintenue à l'identique depuis cette époque dans la mesure où la probabilité d'exercice des droits est considérée comme stabilisée et « glissante ».

L'évaluation de cette provision est basée sur un droit susceptible d'être exercé de 50 000 heures environ pour le Centre hospitalier et de 7 000 heures environ pour les autres

structures, l'ensemble étant valorisé à un taux horaire moyen proche de 26 €, soit un total de 1 480 357 €.

La provision ainsi constituée couvre 34% de l'engagement maximum, ce taux étant estimé représentatif de la probabilité d'exercice de leurs droits par les salariés.

Rappel : Suite aux modifications apportées au Code du travail, particulièrement à la création du Compte Personnel de Formation, les salariés pourront mobiliser tous leurs acquis au titre du DIF jusqu'au 31/12/2020.

● **Rémunération :**

La rémunération brute des trois plus hauts cadres dirigeants incluant les avantages en nature s'élève pour l'année 2019 à : 374 458 €.

● **Honoraires :**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes enregistrés en comptabilité au titre de l'année 2019 s'élèvent à 36 396 €.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

● **Etat des principales provisions au 31 décembre 2019 :**

- Provisions pour risques :	4 716 504 €
- Provisions pour pensions et obligations similaires :	441 548 €
- Provisions pour accessibilité * :	1 254 300 €
- Provision pour travaux :	257 511 €
- Provisions pour charges :	133 575 €
- Provisions pour charges d'amortissement et frais financiers :	1 438 910 €

*Le Centre Hospitalier Spécialisé couvre au 31/12/2019, l'intégralité des travaux d'accessibilité sur la période allant jusqu'en 2024. Du fait de l'incertitude concernant l'avenir de certaines structures, ces travaux ont été différés.

Année	Estimation financière			
	Dept 25	Dept 70	Dept 90	Total
2020 à 2021	28 000 €	261 700 €	176 400 €	466 100 €
2022 à 2024	800 €	536 800 €	250 600 €	788 200 €
Total	28 800 €	798 500 €	427 000 €	1 254 300 €

PROVISIONS REGLEMENTEES :

L'impact des aides et financements octroyés par les autorités de tarification, dans le cadre du financement des établissements, pour des opérations particulières peut être traité par le biais de provisions pour charges et de provisions règlementées. Il s'agit notamment de provisions pour renouvellement d'immobilisations, de réserves des plus-values nettes d'actif, de provisions pour charges importantes de travaux d'entretien et de provisions pour charges d'amortissement.

Il est précisé que par dérogation aux principes comptables, les plus-values de cession, des immobilisations incorporelles et corporelles sont portées dans un compte de provisions

réglementées au passif. Il s'agit de réserves de plus-values nettes d'actif d'immobilisations cédées. Les moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles donnent lieu à reprise de cette provision. Par contre, les cessions d'immobilisations financières suivent le principe énoncé au plan comptable général.

AVANTAGES EN NATURE

A compter de l'exercice 2019, les avantages en nature liés à la mise à disposition de locaux ne sont plus enregistrés en comptabilité mais apparaissent comme information et sont valorisés en tant que contributions volontaires.

Au titre des activités de la Maison des Adolescents de l'Aire Urbaine :

- Le Département de Belfort a mis à disposition à titre gratuit des locaux, 3 rue Jules Vallès à Belfort.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention dont la durée est de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2013.

La valeur estimée est de 20 160 € en 2019.

- La commune de Valentigney a mis à disposition à titre gratuit 1 bureau, au sein du CCAS, place Emile Peugeot à Valentigney.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention dont la durée est de 1 an et reconduite par tacite reconduction à compter du 6 septembre 2016.

La valeur estimée est de 612 € en 2019.

- La ville d'Audincourt a mis à disposition à titre gratuit 1 bureau, au rez-de-chaussée de la mairie, 8 avenue Aristide Briand à Audincourt.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention dont la durée est de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2017.

La valeur estimée est de 1 328 € en 2019.

- Le CCAS de Montbéliard a mis à disposition à titre gratuit 1 bureau, situé 11 rue Maurice RAVEL à Montbéliard.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention à compter du 20 août 2018, dont la durée est de 1 an et reconduite par tacite reconduction.

La valeur estimée est de 457,07 € en 2019.

- Le Département du Territoire de Belfort a mis à disposition à titre gratuit 1 bureau, situé 24 faubourg de Belfort à Delle, dans les locaux du Point Accueil Solidarité.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention à compter du 20 août 2018, dont la durée est de 1 an et reconduite par tacite reconduction.

La valeur estimée est de 274,24 € en 2019.

Au titre des activités de la Maison des Adolescents de la Haute Saône :

- La ville de Luxeuil-les-Bains a mis à disposition à titre gratuit des locaux, place du 8 mai à Luxeuil-les-Bains.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention dont la durée est de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2017.

La valeur estimée est de 4 200 € en 2019.

- La commune de Vesoul a mis à disposition à titre gratuit un local, constitué de 4 bureaux, un bloc sanitaire et une pièce archives, situé 19 rue de la banque à Vesoul.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention dont la durée est de 1 an et reconduite par tacite reconduction pendant 10 ans à compter du 1^{er} février 2017.

La valeur estimée est de 12 408 € en 2019.

- La ville de Gray a mis à disposition à titre gratuit un local au rez-de-chaussée, constitué de 2 salles avec entrée et toilette, situé 10 rue des casernes à Gray.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention dont la durée est de 1 an à compter du 1^{er} février 2017.

La valeur estimée est de 4 000 € en 2019.

- La mairie de Rioz a mis à disposition dans le Centre Culturel, Social et de Loisirs Roger Robinet à titre gratuit un local au rez-de-chaussée, constitué d'un bureau et d'un bloc sanitaire extérieur au local, situé 7 route de Montbozon à Rioz.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention dont la durée est de 1 an à compter du 28 mars 2018.

La valeur estimée est de 2 800 € en 2019.

- Le centre social et culturel de Lure a mis à disposition une salle, située 17 esplanade Charles de Gaulle à Lure.

Cette mise à disposition est concrétisée par une convention dont la durée est de 1 an à compter du 6 novembre 2019.

La valeur estimée est de 750 € en 2019, 4 500 € en année pleine.

CONTRAT DE CAPITALISATION

Un contrat de capitalisation a été souscrit (n°133000591) en date du 18/10/2017 pour un montant de 4 000 000 € auprès d'Assurance Epargne Pension, filiale de la BNP, via la Banque Populaire et figure au poste « Titres immobilisés ».

Le capital, en fonds Euros, est garanti à 100%. Les produits ne sont définitivement acquis qu'à la 4^{ème} année, en conséquence de quoi aucun produit n'est enregistré en 2019. La plus-value fiscale forfaitaire de l'année 2019 est évaluée à 50 832 €, soumis à l'IS à 10%.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Reprise Activités	31/12/2019
SUBV.D'INVEST.NON RENOUELEABLE	22 355				22 355
COMPLEMENT DE DOTATION	180 963				180 963
APPORTS SANS DROIT DE REPRISE	36 572				36 572
LEGS ET DONATIONS CONTREPARTIE	48 528				48 528
SUBVENT°D'INVEST.AFFECTÉES BIENS RENOUELEABLES	48 899				48 899

FONDS DEDIES

	Solde au 31/12/18	Augmentations	Virement compte	Reprises	Solde au 31/12/19
CNR FORMATIONS		188531		63040,28	125 491
CNR QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	205 500	139 000		20 529	323 971
CNR BUCCO DENTAIRE	4 010			991	3 019
CNR TELEMEDECINE	274 920			9 026	265 895
CNR GRATIFICATION STAGIAIRE		10 756		1 600	9 156
CNR PRIME INSTALLATION MEDECIN	0	21 975		12 851	9 124
CNR EMPLOI AVENIR			33 794		33 794
CNR SERVICE CIVIQUE			2 889		2 889
CNR ENQUETE DES COUTS			31 982		31 982
CNR ACQ. NOUVEAU SIH		64 891			64 891
CNR MEDICAMENTS ONEREUX		19 303		19 303	0
CNR INTERIM		68 583		68 583	0
CNR LIMITATION PLOYMEDICATION		9 477			9 477
FONDS DEDIES MAIA 70	148 313	156 770		148 313	156 770
FONDS DEDIES MDA 70	34 389	90 075		34 389	90 075
FONDS DEDIES MDA 90	0				0
FONDS DEDIES HJA GRAY LIONS CLUB		200			200
CREDITS RESERVES DM4 2019		85 436			85 436
	667 132	769 360	68 665	378 625	1 212 168

Les virements de compte à compte proviennent des produits constatés d'avance.

EMPRUNTS

EMPRUNTS ETABLISSEMENTS DE CREDIT														
AHFC	EXERCICE : ANNEE REALISATION	01/01/2019 31/12/2019	DERNIERE ANNEE INST	DUREE EN MOIS	TAUX	TAUX	MONSANT EMPRUNT	CAPITAL RESTANT DU 31/12/18	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CAPITAL RESTANT DU 31/12/19	MONSANT CNE AU 31/12/18	MONSANT CNE AU 31/12/19	GARANTIES
174	2004	DEXIA/TRVX CPG HERICOURT	2024	240	F	4,65	2 183 070,00	573 055,58		109 153,52	463 902,06	2 220,59	1 797,62	
177	2004	BFFC/TRVX CATTP JUSSEY	2019	180	F	4,1	267 000,00	23 339,66		23 339,66	0,00	29,23	2 687,17	Promesse hypothécaire et engagement de ne pas hypothéquer ni aliéner les immeubles sis 70 Jussey et 70 St Rémy sans accord écrit de la Banque et de conserver une hypothèque en leur faveur en cas de renouveau au point et à première demande de la Banque
179	2005	BFFC/TRVX RODIN	2020	180	F	4,1	1 430 000,00	185 605,50		122 466,59	63 138,91	21,13	7,19	
183	2006	BFCC/TRVX CPG LURE	2021	180	F	3,11	970 000,00	163 196,32		77 017,22	86 179,10	2 767,77	2 687,17	
186	2008	CREDIT FONCIER/TRVX VALENTIGNEY	2039	360	F	4,905	1 544 000,00	1 289 619,64		36 969,97	1 232 649,67		120 409,48	
187	2008	CREDIT FONCIER/TRVX MITTANHR DE BOURGOGN	2039	360	F	4,935	24 084 000,00	20 082 068,33		562 800,81	19 519 267,52		26 078,36	
188	2008	CREDIT FONCIER/TRVX BAVILLIERS	2040	360	F	4,965	14 264 987,87	12 145 757,80		327 768,84	11 817 988,96		456,87	
	2016	CE USIP	2022	60	F	0,25	1 700 000,00	1 105 000,00		340 000,00	765 000,00		151 436,69	
		TOTAL CENTRE HOSPITALIER					49 564 272,83	35 547 642,83	0,00	1 599 516,61	33 948 126,22		151 436,69	
		USLD												
158	2000	RESTRUCTURATION USLD	2025	300	F	4,55	597 501,06	238 233,16		29 662,92	208 570,24	3 613,20	3 163,31	
		TOTAL USLD					597 501,06	238 233,16	0,00	29 662,92	208 570,24	3 613,20	3 163,31	
156	2000	RESTRUCTURATION USLD/EHPAD LA CHENAIE	2025	300	F	4,55	995 835,09	397 055,28		49 438,19	347 617,09	6 022,00	5 272,19	
		TOTAL EHPAD LA CHENAIE					995 835,09	397 055,28	0,00	49 438,19	347 617,09	6 022,00	5 272,19	
		EHPAD JUSSEY												
178	2004	DEXIA/ACQ MR JUSSEY	2030	300	V	0,169	2 189 000,00	726 742,90		142 245,11	584 497,79	498,59	474,89	
		TOTAL EHPAD JUSSEY					2 189 000,00	726 742,90	0,00	142 245,11	584 497,79	498,59	474,89	
		IMAS BREUIL												
181	2005	CAISSE D'EPARGNE/ACHAT VVBR	2025	240	F	3,15	2 245 000,00	947 865,77		123 141,95	824 723,82	497,62	432,98	
		TOTAL MAS VILLAGE VERT DU BREUIL					2 245 000,00	947 865,77	0,00	123 141,95	824 723,82	497,62	432,98	
		FAM GRAY												
182	2005	CAISSE D'EPARGNE/ACHAT FAM	2025	240	F	3,15	2 586 000,00	1 091 840,04		141 846,36	949 993,68	573,21	498,74	
		TOTAL FAM GRAY					2 586 000,00	1 091 840,04	0,00	141 846,36	949 993,68	573,21	498,74	
184	2007	CE/TRVX MAS HERICOURT	2032	300	F	4,05	2 828 600,00	1 870 578,42		1 870 578,42	0,00	5 471,44	0,00	
		TOTAL MAS HERICOURT					2 828 600,00	1 870 578,42	0,00	1 870 578,42	0,00	5 471,44	0,00	
189	2011	CDC/COMBEAUTE/625000	2036	300	V	2,6	625 000,00	450 000,00		25 000,00	425 000,00	4 556,25	4 303,12	100% DEPARTEMENT 70
190	2011	CDC/COMBEAUTE/115000	2036	300	V	3,1	1 115 000,00	802 800,00		44 600,00	758 200,00	11 138,85	10 520,02	100% DEPARTEMENT 70
		TOTAL EHPAD LA COMBEAUTE					1 740 000,00	1 252 800,00	0,00	69 600,00	1 183 200,00	15 695,10	14 823,14	
		EHPAD NOTRE DAME												
192	2003	CDC /NOTRE DAME 0943402	2023	240	F	1,95	593 836,48	157 906,01		33 474,77	124 431,24	254,74	200,74	80% DEPARTEMENT 70- 20% COMMUNE DE RONCHAMP
193	2004	CDC /NOTRE DAME 1036879	2024	240	F	1,95	60 000,00	21 037,87		3 474,27	17 563,60	33,94	28,33	100% COMMUNE DE RONCHAMP
	2003	CARSAT 7517 NOTRE DAME	2022	240	0	0	193 029,24	38 605,84		9 651,46	28 954,38	0,00	0,00	80% DEPARTEMENT 70- 20% COMMUNE DE RONCHAMP
	2003	CARSAT 7519 NOTRE DAME	2022	240	0	0	168 900,58	33 780,14		8 445,03	25 335,11	0,00	0,00	
		TOTAL EHPAD RONCHAMP					1 015 766,30	251 329,86	0,00	55 045,53	196 284,33	288,68	229,07	
		TOTAL					63 761 975,28	42 324 088,26	0,00	4 081 075,09	38 243 013,17	189 041,38	176 331,01	

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le montant des engagements de l'AHBFC en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et allocations en raison de départ à la retraite de son personnel est déterminé par référence à la Convention Collective de 1951. La valorisation de l'engagement retraite avant déduction des provisions et versement à CARDIF est de : 37 392 396 €.

L'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté :

- de 10 à 14 ans d'ancienneté : 1 mois de salaire brut
- de 15 à 19 ans d'ancienneté : 2 mois de salaire brut
- de 20 à 24 ans d'ancienneté : 4 mois de salaire brut
- de 25 à 29 ans d'ancienneté : 5 mois de salaire brut
- de 30 ans ou plus d'ancienneté : 6 mois de salaire brut.

Cette estimation tient compte d'un départ à l'initiative des salariés à 62 ans, à 67 ans pour le personnel médical et d'une évolution des salaires de 1% par an.

Aucune rotation du personnel ni aucune notion de mortalité et d'actualisation ne sont intégrées à cette valorisation.

Compte tenu des dérogations comptables acceptées par les financeurs, une provision dédiée de 441 547 € est disponible au 31/12/2019 dans les comptes des établissements médico-sociaux (dotation 2019 = 126 599 €).

OPERATIONS INTERNES

Les opérations entre les différents établissements ont donné lieu à retraitements et annulations réciproques.

EFFECTIF MOYEN MENSUEL

Médecins	102
Cadres	168
Maîtrise	77
Employés	1 614
Personnels ouvriers	44

TOTAL **2 005 dont 84 MAD**